Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte | Caf Mon compte | 3230

#LaCafÀVosCôtés

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des allocataires

- Renouvellement des droits : les bons réflexes !

2 - Offre de service à destination des familles

- Mois des Familles 2026 : une mobilisation en forte progression dans le Var !
- Violences conjugales : une aide financière pour accompagner les victimes dans leur départ
- Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales : de nouveaux outils pour mieux informer
- Une semaine d'ateliers gratuits autour de la parentalité à La Garde
- "D-PASS ton handicap !" ... plus que quelques places !

3 - Offre de service à destination des partenaires

- Campagne de subvention 2027 : une deuxième édition qui évolue grâce à vos retours
- Retour d'expérience partenaires sur la campagne de subventions multi-thématiques 2026
- Le portrait social 2025 de la Caf du Var est disponible !
- "La Caf du Var en action" : un guide pour les élus
- Logos Caf et Tipi : les règles à respecter
- Barème des aides partenaires : de nouvelles revalorisations en 2026
- Les données Filoué sont désormais accessibles via un nouvel outil de restitution

Renouvellement des droits : les bons réflexes !



Comme chaque année, **les droits aux prestations des allocataires seront recalculés en janvier.**

Les nouveaux droits seront disponibles dans l'espace personnel Mon Compte des allocataires à partir du 1er janvier 2027 et seront versés à partir du 5 février 2027.

Dans le cas contraire, un bandeau d'alerte signalera aux allocataires si des déclarations complémentaires sont nécessaires pour calculer leurs droits et éviter une suspension (ex. : déclaration de ressources, transmission de bulletin de salaire, de titre de pension vieillesse ou invalidité…).

Attention :
Si les allocataires ne réalisent pas ces démarches, leurs droits seront interrompus en janvier.

Si l'alerte n'est pas visible dans Mon compte, cela signifie que la déclaration est déjà faite et que la Caf dispose déjà des informations nécessaires.

Nous vous invitons à **sensibiliser les allocataires sur l'importance de faire leur déclaration** sur caf.fr / Espace Moncompte / Rubrique "Déclarer mes ressources annuelles".

➔Consultez **la page dédiée** sur caf.fr

FOCUS SUR LE RENOUVELLEMENT DES DROITS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH (ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ)

Contrairement à certaines informations diffusées en ligne, **la durée d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'a pas été systématiquement ramenée à un an en 2026.**



Elle continue de **dépendre de la situation de la personne et de l'évolution prévisible de son handicap** :

- ▶ pour un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %, l'AAH peut être accordée pour 1 à 5 ans ;
- ▶ à partir de 80 %, elle peut être attribuée pour 1 à 10 ans ;
- ▶ lorsque le handicap ne peut évoluer favorablement, elle peut être accordée sans limitation de durée.

La durée retenue par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées figure sur la notification transmise par la Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH).

Des actions renforcées en fin d'année 2026

Pour prévenir les ruptures de droits, plusieurs actions seront déployées en fin d'année 2026 :

- ▶ **Novembre 2026** : un mailing sera adressé aux tuteurs et curateurs afin de leur rappeler les démarches de renouvellement des droits. Une relance sera effectuée en janvier. Un webinaire à destination des ESAT sera également organisé sur la télédéclaration des garanties de ressources.
- ▶ **Décembre 2026** : une campagne nationale invitera les allocataires à déclarer leurs ressources et leurs pensions. Elle sera complétée par deux relances locales. Une page dédiée au renouvellement des droits sera également mise en ligne sur Caf.fr.

▶ **Anticiper les démarches et constituer un dossier complet** restent les meilleurs moyens de garantir la continuité du versement de l'AAH.

Mois des Familles 2026 : une mobilisation en forte progression dans le Var !



Avec 271 actions publiées en 2026, le Mois des Familles confirme sa montée en puissance dans le Var. Pour sa 8ème édition, l'événement porté par la Caf du Var a changé de dimension, grâce à une programmation élargie et à la mobilisation des acteurs locaux de la parentalité.

LE MOIS DES FAMILLES PREND DE L'AMPLEUR !

D'année en année, ce rendez-vous départemental rassemble de plus en plus d'initiatives : **156 événements en 2024, plus de 215 en 2025 et 271 actions en 2026**. En deux ans, la programmation a ainsi progressé d'environ 74 %. Une belle dynamique, à mettre en perspective avec la montée en charge progressive de l'application Tipi, qui simplifie l'intégration des événements pour les partenaires comme pour la Caf.

Autre nouveauté cette année : **la Quinzaine des Familles est devenue le Mois des Familles, du 26 septembre au 25 octobre 2026**. Un mois entier pour donner encore plus de place aux initiatives des partenaires, multiplier les occasions de rencontre et permettre aux familles de profiter d'un programme encore plus riche !

UNE MOBILISATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

En 2026, les partenaires se sont une nouvelle fois mobilisés pour faire vivre le Mois des familles dans le Var ! Au total, 63 structures ont participé à cette édition, avec des actions organisées dans les 12 intercommunalités du département, auxquelles s'ajoutent 19 actions à l'échelle départementale.

Trois territoires se sont particulièrement distingués par leur mobilisation :

- TPM Est et Vallée du Gapeau, avec 46 actions ;
- Provence Verdon, avec 39 actions ;
- Dracénie Provence Verdon Agglomération, avec 34 actions.

À eux trois, ils concentrent près de 44 % des actions proposées.

Ateliers parents-enfants, animations, rencontres et temps d'échanges : **autant d'occasions pour les familles de partager des moments ensemble, de découvrir de nouvelles activités et de répondre à leurs besoins**. Cette diversité témoigne de la richesse des initiatives et de l'engagement des partenaires sur l'ensemble du territoire.

DES RENDEZ-VOUS QUI RASSEMBLENT LES FAMILLES

Plusieurs événements ont rencontré un beau succès cette année.

La Journée des Familles de Toulon a accueilli 1 550 participants et la Fête des familles organisée par l'Udaf du Var a réuni plus de 300 personnes, représentant plus de 100 familles. Des premiers chiffres encourageants qui témoignent de l'intérêt des familles pour ces temps de partage. Le bilan complet de la participation à l'échelle du département reste toutefois à consolider.

UNE BELLE DYNAMIQUE COLLECTIVE À FAIRE VIVRE

Au-delà de la progression des chiffres, cette édition témoigne de la capacité du réseau parentalité varois à se mobiliser et à faire connaître les ressources de proximité.

La Caf du Var remercie l'ensemble des partenaires pour leur engagement, leur créativité et leur contribution à cette 8ème édition.

Violences conjugales : une aide financière pour accompagner les victimes dans leur départ

Quitter un partenaire violent nécessite souvent de faire face à des dépenses immédiates et de trouver rapidement une solution pour se mettre à l'abri.

Depuis décembre 2023, la Caf verse une aide financière d'urgence aux victimes de violences conjugales. Ce dispositif vise à leur permettre de prendre une distance physique avec l'auteur des violences et de disposer d'un premier soutien financier pour organiser leur départ.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

L'aide s'adresse à toute personne victime de violences conjugales, femme ou homme, sans limite d'âge, avec ou sans enfant, allocataire ou non de la Caf.

Elle peut être sollicitée que la personne soit encore en couple (mariée, pacsée ou en union libre) ou déjà séparée de l'auteur des violences, dès lors que les faits remontent à moins de 12 mois à la date de la demande.

La demande doit être accompagnée d'un document attestant des violences :

- un dépôt de plainte ;
- une ordonnance de protection ;
- un signalement adressé au procureur de la République.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE CETTE AIDE ?

L'attribution de l'aide n'est pas soumise à conditions de ressources. Son montant est toutefois calculé en fonction des revenus de la personne et de sa composition familiale.

Elle prend deux formes possibles :

- **Une aide non remboursable**, lorsque les ressources sont inférieures au seuil fixé par la réglementation ;
- **Un prêt sans intérêt**, lorsque les ressources dépassent ce seuil. Dans ce cas, la justice peut condamner l'auteur des violences à rembourser le prêt.

COMMENT ORIENTER LES VICTIMES ?

Les victimes peuvent effectuer leur demande directement en ligne sur caf.fr, qu'elles soient allocataires ou non.

Pour en savoir plus sur les conditions et les démarches : **consultez la page dédiée sur caf.fr.**

Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales : de nouveaux outils pour mieux informer

Face aux violences conjugales, l'accès rapide à une information claire peut constituer une première étape vers la protection. La branche Famille renouvelle donc les supports de communication de l'aide d'urgence pour la rendre plus visible, plus lisible et plus facilement accessible.



Des supports plus facilement identifiables

En collaboration avec le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, la Direction générale de la cohésion sociale et la MSA, la Caf a repensé l'identité graphique du dispositif.

Les affiches et flyers proposent désormais des visuels plus humains et plus lisibles. De nouveaux formats, plus discrets, complètent également ces supports afin de faciliter leur diffusion par les Caf, les structures d'accompagnement et les partenaires.

Le périmètre de l'aide et ses modalités d'accès restent inchangés.

Un simulateur accessible sur caf.fr

Un simulateur en ligne permet désormais d'estimer simplement, rapidement et de manière confidentielle :

- le montant de l'aide.
- sa forme, qu'il s'agisse d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt.

Une semaine d'ateliers gratuits autour de la parentalité à La Garde

Du 14 au 21 novembre 2026, la Ville de La Garde organise une semaine dédiée à la parentalité.

Au programme : des ateliers, des rencontres et des conférences gratuits pour accompagner les parents dans leur quotidien, favoriser les échanges et partager des outils concrets.



DES ACTIVITÉS ADAPTÉES À TOUS LES ÂGES

Du bébé aux plus grands, **le programme propose des activités adaptées à chaque âge** : portage, massage bébé, communication par signes, danse parents-bébés ou yoga parents-enfants.

Les enfants pourront aussi s'initier à la robotique, découvrir le street art avec l'artiste Alex Z et participer à des ateliers créatifs autour des arts plastiques et du recyclage. De quoi partager de bons moments en famille et découvrir de nouvelles activités !

LE 14 NOVEMBRE : UN APRÈS-MIDI D'ANIMATIONS ET DE DÉCOUVERTES EN FAMILLE

Le samedi 14 novembre après-midi, l'Espace Gérard Philipe accueillera un événement à destination des parents et des familles, avec de nombreuses animations proposées pour petits et grands.

À cette occasion, **la Caf du Var sera présente avec un stand dédié à l'application Tipi,** l'application gratuite de la Caf qui permet aux familles de découvrir facilement les événements et activités proposés près de chez elles. Ce temps de rencontre permettra aux parents de découvrir les fonctionnalités de l'application, de se familiariser avec son utilisation et d'échanger avec les représentants de la Caf.

INFORMATIONS PRATIQUES

La participation est gratuite. Une inscription préalable est toutefois nécessaire pour la plupart des ateliers.
Pour connaître le programme et réserver une place :

- Téléphone : 06 28 84 63 41
- Courriel : **parentalite@ville-lagarde.fr**

Retrouvez le programme complet des ateliers et conférences sur le **site de la Ville de La Garde.**

D-PASS ton handicap !» ... plus que quelques places !

Des places sont toujours disponibles pour **le dispositif D'Pass Ton Handicap** pour cette saison sportive 2026-2027.



Proposé par **le CDOS du Var**, ce dispositif facilite l'accès à une activité physique et sportive pour les personnes en situation de handicap, propose un accompagnement personnalisé ainsi qu'une aide financière individuelle (plafonnée à 200 €) pour toute inscription dans une association sportive.

Public éligible :

- être bénéficiaire de l'AAH ou de l'AEEH.
- avoir un quotient familial inférieur à 1 000 €.
- résider dans le Var.
- s'inscrire dans une association sportive varoise affiliée à une fédération agréée.

Au-delà de l'aide financière, les personnes éligibles peuvent également bénéficier d'un entretien et d'une orientation personnalisée vers une offre d'activité adaptée.

Contact : Vincent ROSSI
04 94 46 01 92
sport-sante@cdos83.fr

Les places étant limitées, il est conseillé aux personnes intéressées de déposer leur demande rapidement.

Campagne de subventions 2027-2028 : une deuxième édition qui évolue grâce à vos retours



Après une première édition lancée en 2026, **la Caf du Var renouvelle sa campagne de subventions de fonctionnement pour 2027**, destinée à soutenir les projets au service des familles et des territoires.

Pour cette nouvelle édition, **vos retours ont permis de faire évoluer les modalités de candidature**.
Deux changements concrets sont à retenir :

- **Moins de devis** : ils ne sont plus systématiquement demandés lors du dépôt des dossiers.
- **Moins de justificatifs** : pour les achats relevant du compte 60, une attestation du partenaire peut remplacer les factures, dans la limite de 25 % du budget du projet.

Autre évolution : trois modalités de dépôt sont proposées, selon la thématique du projet et votre situation.

Ouverte du 9 novembre 2026 au 15 janvier 2027, la campagne concerne six thématiques :

- Parentalité ;
- Enfance et jeunesse ;
- Logement ;
- Petite enfance ;
- Inclusion handicap ;
- Animation de la vie sociale.

Pour préparer votre demande, retrouvez sur notre page dédiée à la campagne 2027 l'ensemble des informations utiles :

- **le dossier technique** de la campagne multithématique ;
- **les modalités de dépôt** propres à chaque thématique ;
- **le calendrier des webinaires FAQ** ;
- **les liens directs vers les plateformes de dépôt**.

Vous avez des questions sur les modalités de dépôt ? Des webinaires FAQ sont organisés pour chaque thématique afin de vous guider et de vous apporter des réponses concrètes.

Pour découvrir toutes les informations et les ressources pour accompagner, consultez **la page dédiée aux subventions 2027.**

Nous vous invitons à consulter ces informations afin de préparer vos demandes dans les meilleures conditions.

Campagne de subventions multi-thématiques 2026

Retour d'expérience des partenaires





UN PARCOURS PARTENAIRE GLOBALEMENT APPRÉCIÉ

Les participants saluent la **simplification des démarches** et la **qualité de l'accompagnement**. Leur attente principale : davantage d'anticipation et de lisibilité dans le suivi des financements.

CE QUI A FACILITÉ LA DÉMARCHE

- Dossier et dépôt uniques, plus simples et lisibles ;
- Possibilité d'enregistrer et compléter sa demande ;
- Vision plus claire des dispositifs et financements ;
- Conseillères et conseillers disponibles, réactifs et appréciés.



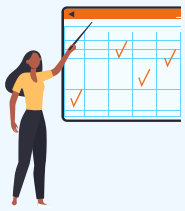
LES PRINCIPAUX IRRITANTS

- Calendriers parfois trop courts ou annoncés tard ;
- Justificatifs, devis et bilans jugés complexes ;
- Notifications et versements parfois tardifs ;
- Suivi des dossiers et libellés de paiement à clarifier.

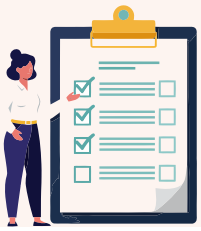


LES PRIORITÉS IDENTIFIÉES LORS DU RETEX

ISSUES DE LA CO-CONSTRUCTION



1 ANTICIPER D'AVANTAGE LES CAMPAGNES



2 ALLÉGER ET MIEUX EXPLICITER LES JUSTIFICATIFS

DES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS CONCRÈTES DÈS LA CAMPAGNE 2027

Deux évolutions peuvent déjà être valorisées car elles trouvent une traduction concrète dans le dossier technique.

✓ UNE DEMANDE DE DEVIS ALLÉGÉE

Suppression de la demande systématique de devis dans le dossier technique.

✓ DES JUSTIFICATIFS ALLÉGÉS POUR CERTAINES DÉPENSES

Pour les dépenses relevant du compte 60, remplacement prévu de la transmission systématique des factures par une attestation du partenaire confirmant la réalisation des achats et le respect du plafond de 25 %. En cas de dépassement, une justification spécifique serait demandée. Les justificatifs restent à conserver en cas de contrôle.



REPÈRES POUR LA CAMPAGNE 2027



DU 9 NOVEMBRE 2026 AU 15 JANVIER 2027

Dépôt :
- Petite Enfance via Mon Compte Partenaire pour les partenaires déjà soutenues ;
- Autres thématiques et Petite Enfance primo-demandeurs via Démarche Numérique.

Bilans 2026 : actions reconduites : 15 janv. 2027 (non reconduites : 31 mars 2027).

Le portrait social 2025 de la Caf du Var est disponible !



La Caf du Var publie la **10ème édition de son portrait social**, une photographie des réalités sociales et familiales du département.
À travers des chiffres clés, des cartes et des analyses, cette publication constitue **un outil précieux pour mieux comprendre les besoins des habitants et accompagner les acteurs du territoire dans leurs actions.**

DES CHIFFRES CLÉS POUR MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE

En juin 2025, **480 940 Varois sont couverts par au moins une prestation versée par la Caf**, soit 43 % de la population départementale, représentant 210 140 foyers allocataires.
Cette nouvelle édition met notamment en lumière plusieurs réalités du territoire :

- 36 % des familles avec enfants sont monoparentales, contre 33 % au niveau national.
- 75 800 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, parmi lesquels grandissent 68 500 enfants.
- 82 300 foyers bénéficient d'une aide au logement.
- 31 200 foyers perçoivent le RSA et 76 000 bénéficient de la Prime d'activité.

UN ÉCLAIRAGE PARTICULIER SUR L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

Cette édition vous propose également de faire le point sur **l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), qui concerne 21 500 personnes dans le Var.** Au programme : les chiffres clés, l'évolution du nombre de bénéficiaires et ce que change concrètement la déconjugalisation de cette prestation.

UN OUTIL AU SERVICE DES PARTENAIRES

Petite enfance, parentalité, logement, solidarité et insertion : **autant de thématiques abordées pour mieux appréhender les spécificités du département.**
Pour les partenaires de la Caf, ce portrait social constitue une ressource pour alimenter les diagnostics territoriaux, identifier les besoins des publics et orienter les projets au plus près des réalités locales.

Consultez dès maintenant
le portrait social 2025 de la Caf du Var

"La Caf du Var en action" : un guide pour les élus



Petite enfance, parentalité, logement, solidarité, accès aux droits… La branche Famille intervient dans de nombreux domaines qui contribuent à améliorer le quotidien des familles et à accompagner les territoires. **Mais connaissez-vous l'étendue de ses missions et de ses actions ?**

Pour donner aux élus locaux une meilleure visibilité sur cette action, la Cnaf met à leur disposition un **Guide des élus de 8 pages**, qui présente les missions de la branche Famille, ses principaux dispositifs et les grands projets de la période 2023-2027, comme le Service public de la petite enfance, l'accompagnement des victimes de violences conjugales, la solidarité à la source ou encore la déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Ce guide met également en lumière **l'engagement de la Caf du Var à travers plusieurs chiffres clés de l'année 2025** :

- 479 736 personnes couvertes, dont plus de 195 000 enfants.
- 1,5 milliard d'euros de prestations légales et extra-légales versées.
- 430 services et actions en faveur des familles cofinancés au titre de l'action sociale.
- 11 005 rendez-vous des droits réalisés pour accompagner les publics dans leurs démarches.

Autant de repères pour mieux comprendre le rôle de la Caf et son engagement aux côtés des collectivités et des acteurs locaux, notamment pour développer les services aux familles et réduire les inégalités territoriales. territoriales.
Nous vous invitons à **découvrir ce guide** et à le partager avec les élus de vos territoires.

Logos Caf et Tipi : les règles à respecter



Vous utilisez les logos de la Caf du Var ou de Tipi sur vos supports de communication ? Qu'il s'agisse d'une affiche, d'un flyer, d'une publication sur les réseaux sociaux ou d'un site internet, **les logos Caf du Var et Tipi doivent être utilisés dans leur version officielle, sans aucune modification de leur identité visuelle.**

Concrètement, quelques bonnes pratiques sont à respecter :

- ▶ Ne pas ajouter de texte, d'effets visuels ou d'autres éléments à l'intérieur des logos.
- ▶ Ne pas modifier les couleurs, les proportions ou la typographie des logos et veiller à leur lisibilité, en conservant une taille adaptée et un contraste suffisant avec le fond.
- ▶ Ne pas déformer, recadrer ou supprimer certains éléments graphiques.

Pour rappel : **les partenaires soutenus financièrement par la Caf du Var s'engagent à faire apparaître son logo sur tous les supports de communication liés aux projets financés et à valoriser son soutien dans leurs prises de parole publiques.**

Le logo Tipi, utilisé pour promouvoir l'application et les événements qui y sont référencés, doit respecter les mêmes règles.
Enfin, le logo Tipi ne se substitue pas à celui de la Caf du Var lorsqu'une action bénéficie de son financement.

Un doute sur l'utilisation d'un logo ? Retrouvez les fichiers officiels, la charte graphique et les engagements en matière de communication dans **notre kit graphique de la Caf du Var** (et sur **la page dédiée** pour Tipi).

Barème des aides partenaires : de nouvelles revalorisations en 2026



Afin de renforcer son soutien aux acteurs de la petite enfance, **la branche Famille fait évoluer plusieurs dispositifs d'aide financière.** Ces nouvelles mesures, approuvées par le Conseil d'administration de la Cnaf, sont désormais intégrées au barème actualisé des aides aux partenaires.

Trois évolutions sont à retenir :

- ▶ Pour les crèches : une revalorisation supplémentaire de 0,75 % du prix plafond de la Prestation de service unique (PSU), qui s'ajoute à celle de mai 2026, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.
- ▶ Pour les assistants maternels : la prime d'installation est portée à 1 400 € depuis le 1er octobre 2026. Une nouvelle aide au renouvellement de l'équipement, également fixée à 1 400 €, est créée et pourra être mobilisée tous les 10 ans d'activité. Des précisions sur les modalités de calcul de cette durée seront apportées dans une prochaine circulaire.
- ▶ Pour les Maisons d'assistants maternels (MAM) : l'aide au démarrage est portée à 7 000 € pour les structures créées à compter du 1er octobre 2026.

Ces évolutions traduisent **la volonté de la branche Famille de soutenir les professionnels de la petite enfance, de consolider les structures existantes et d'accompagner le développement de l'offre d'accueil.**

Consultez le barème actualisé des aides aux partenaires pour retrouver l'ensemble des montants et dispositifs de soutien proposés par la Caf.

Les données Filoué sont désormais accessibles via un nouvel outil de restitution



Destiné à un large public, notamment aux partenaires et aux élus, **cet outil permet de consulter des données "Filoué"** sur :

- L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
- Les caractéristiques des enfants accueillis dans les différents modes d'accueil.

Les informations sont disponibles **à plusieurs échelles territoriales** :

- France entière ;
- Département ;
- EPCI ;
- Commune.

Cet outil favorise une meilleure compréhension des besoins des territoires et constitue un appui précieux à la réflexion et à la décision en matière de politique d'accueil du jeune enfant.

Pour en savoir plus, **rendez vous sur le site dédiée à cette restitution de l'enquête Filoué.**





Le site dédié aux partenaires de la Caf du Var

www.caf83-partenaires.fr

Anne Dal Molin
Directrice de la CAF du Var